

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de PUY-SAINT-MARTIN, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Anthony CÉLÉRIEN, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Objet :

TARIFS DE L'ÉCOLE
DE MUSIQUE
SAISON 2024/2025

PRESENTS :

Odile ASSELINEAU, Samuel BEDOUIN, Barbara BRÉHÉRET, Sébastien BRET, Anthony CÉLÉRIEN, Patrick CISTERNE, Claude COSTECHAREYRE, Michel DASPE, Xavier DU GARREAU DE LA MÉCHÉNE, David LAMANDE, Irène MAURIN, Denis PERRIN, Michel THIVOLLE, François VILLIEN

ABSENTS EXCUSES :

Michel PÉPIN (pouvoir à Odile ASSELINEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel DASPE

Délibération n° :
25-2024

Les tarifs des prestations de l'école de musique André BORNE ont été réévalués pour la rentrée 2024/2025.

Date de la Convocation :
13 mai 2024

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions suivantes :

Caractéristique des cours		Durée	Tarifs hors Puy-Saint-Martin	Tarifs Puy-Saint-Martin
Cours individuels	1 cours/semaine	30 minutes	560 €	475 €
Cours mi-temps	1 cours 1semaine/2	30 minutes	290 €	250 €
Cours duo	1 cours à 2 élèves	40 minutes	420 €	375 €
Atelier collectif 4 à 8 élèves	x Pop rock x Musique du monde	1 heure	380 €	330 €
Formule 7 élèves	1 cours collectif + 1 cours Individuel	1 heure 30 minutes	780 €	700 €
Stage	3 à 4 élèves maximum	6 heures	150 €	130 €

- Adhésion : 25 € par famille
- 15 % de réduction pour les habitants de la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **APPROUVE** les tarifs présentés ci-dessus.

Fait à Puy-Saint-Martin, le 16 mai 2024
Certifié conforme
M. Anthony CÉLÉRIEN, Maire



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte après formalités de publication et/ou de notification et de transmission à la Préfecture de la Drôme.

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 026-212602585-20240516-25_2024-DE

